



---

**ARR T **  
**FIXANT LA LISTE D'APTITUDE**  
**D'ACC S AU GRADE DE**  
**TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 me CLASSE**  
**PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

---

**ANN E 2016**

Le Pr sident du Centre D partemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron ;

Vu le Code G n ral des Collectivit s Territoriales ;

Vu la loi n  82-213 du 2 Mars 1982 modifi e relative aux droits et libert s des Communes, des D partements et des R gions ;

Vu la loi n  83-634 du 13 Juillet 1983 modifi e portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n  84-53 du 26 Janvier 1984 modifi e portant dispositions statutaires relatives   la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le d cret n  85-1229 du 20 Novembre 1985 modifi  relatif aux conditions g n rales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le d cret n  2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes   divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la cat gorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le d cret n  2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu l' tat des recrutements, annex  au pr sent arr t , prononc es par les collectivit s et  tablissements affili s au Centre de Gestion de l'Aveyron dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,   prendre en compte pour l'acc s au grade de technicien principal de 2 me classe, par voie de promotion interne, au titre de l'ann e 2016 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, **cat gorie B**, en date du **Mercredi 30 mars 2016** ;

Vu les candidatures pr sent es par l'autorit  territoriale pour l'avancement au grade de technicien principal de 2 me classe au titre de la promotion interne 2016,

CONSIDERANT que les fonctionnaires ci-apr s remplissent les conditions fix es par le d cret pr cit ,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie de promotion interne est établie du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ainsi qu'il suit :

### 1<sup>ère</sup> INSCRIPTION

NOM - PRÉNOM	GRADE	AUTORITÉ TERRITORIALE
BESSIERE Gilles	Technicien	MAIRIE DE RODEZ
LAFFITTE Philippe	Agent de Maîtrise	CCOM DU NAUCELLOIS

**ARTICLE 2** : La liste d'aptitude fixée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté a une valeur nationale **d'une durée de validité de trois ans à compter de sa date d'établissement**. Toutefois, le fonctionnaire inscrit sur la présente liste ne bénéficie d'un droit de réinscription la deuxième année et la troisième année, **que sous réserve**, d'avoir fait connaître son intention d'y être maintenu au terme de l'année suivant son inscription initiale et au terme de la deuxième année.

**ARTICLE 3** : L'inscription sur la présente liste ne vaut recrutement.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aveyron ;

Ampliation adressée à :

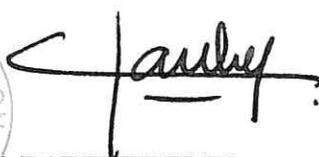
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Millau,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion FPT de l'Aveyron,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AVEYRON, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à RODEZ le - 1 AVR. 2016

Le Président du Centre de Gestion,  
Président de la C.A.P.,



  
M. BARTHELEMY

# ETAT DES RECRUTEMENTS

RECRUTEMENTS DE CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS EXTERNE, INTERNE OU TROISIEME CONCOURS ET  
RECRUTEMENTS DE FONCTIONNAIRES OPERES PAR LA VOIE DE LA MUTATION EXTERNE A LA  
COLLECTIVITE ET AUX ETABLISSEMENTS EN RELEVANT ET PAR LA VOIE DU DETACHEMENT

## ANNEE 2015 : RECRUTEMENTS TECHNICIEN

### MAIRIE DE SAINT-AFFRIQUE :

CLARIS Jérôme 01.01.2015  
VIALES Christelle 01.01.2015

### CCOM AUBRAC-LAGUIOLE :

ARNOULD Sylvian 01.01.2015

### CCOM MILLAU GRANDS CAUSSES :

FERGEAULT Florian 01.01.2015

### CCOM CONQUES-MARCILLAC :

BERGOUGNOUX Sarah 01.03.2015

### MAIRIE D'ONET LE CHATEAU :

CONTASTIN Didier 01.07.2015

---

• Recrutements effectués : 6

⇒ 6 RECRUTEMENTS

1 pour 3 ⇒ soit : 2 possibilités

⇒ **utilisation de la clause de sauvegarde** : le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2015 - conformément à l'article 11 du décret n° 2002-870 du 03.05.2002 pour la catégorie B ⇒ *ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

⇒ 152 agents \* 5% => 7,60 + 0,56 (report décimale PI 2015) => 8,16 => **8 possibilités** (0,16 : report PI 2017).

## POSSIBILITES ANNEE 2016

SOIT au total : **8 possibilités**

*Rappel : le décret du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux au 01.12.2010 ne prévoit pas de répartition particulière entre les différents grades. Il appartient donc au Président de la CAP de répartir le nombre total de postes sur ces grades.*